



WWW.ASA.CORSICA



Hôtel Saint Joseph
Algajola



VILLE DE
L'ÎLE ROUSSE



VILLE DE CALVI

SPLENDID HOTEL
ÎLE ROUSSE

REGULAMENTU VHC

RALLYE NATIONAL DI BALAGNA

MODERNE / VHC / VHR5 / VMRS

8/9/10 DI DICEMBRE DI U 2023

COLLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE



TéléPaese

PHOTOS:
OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES
SFC RALLYE
CORSE RALLYE

12^{ème} RALLYE VHC DI BALAGNA

Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 1 Décembre 2023
Clôture des Engagements		Lundi 27 Novembre 2023 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 1 Décembre 2023
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au Jeudi 7 Décembre 2023 du Vendredi 8 Décembre 2023 au Dimanche 10 Décembre 2023
Vérifications Administratives	MAIRIE De L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 De 10h00 à 16h00
Vérifications Techniques	Port de Commerce de L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 De 10h15 à 16h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 17 h 30
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 19h00
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 21h08
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 9 Décembre 2023 A 06h00
Départ de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 9 Décembre 2023 A 07h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 9 Décembre 2023 A 14h21
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Etape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 9 Décembre 2023 A 19h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023 A 07 h00
Arrivée de la 3 ^{ème} Étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023

Vérifications techniques finales	Garage municipal L'Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 10 Décembre 2023

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise 8, 9 et 10 Décembre 2023: une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

12^{ème} RALLYE VHC DI BALAGNA

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA 599 en date du 15/09/ 2023 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 07/N/2023 en date du 7/09/2023.

Ce rallye sera jumelé au **26eme Rallye di BALAGNA (PEA)** et empruntera le même parcours

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	J. LORRE	10395
Directeur de Course Adjoint	P. BOUTEILLER	128253
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	N. BONNET	7422
	J.BOÏ (Nouveau départ)	27373
Directeur de Course Stagiaire	S.CURRAT	5177
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	J ANDREANI	5820
Observateur FFSA	J. BERTRAND	14532
Juge de fait		
Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623

Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	N. BASTIANAGGI	2221
Directeur de course délégué Véhicule 000	T. SICART	20171
Directeur de course délégué Véhicule 00	G. GHIGO	1967
Directeur d'Epreuves Spéciales	S. CACCAVELLI	6471
Directeur de course intermédiaire	E. MARTINI	9826
Commissaire Technique responsable	M.RAMU	2669
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	D.TURPIN	119028
	C.OLIVIERI	169602
Chargés des relations avec les concurrents	A.FOTIA	199244
	I.FORESTELLO	138486
Médecin chef	C.LESPIAUC	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. ZYCH	3416
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422

1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **20 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de **20**.

3.1.11. Les droits d'engagement avec la géo localisation sont fixés à :

- **450 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **475 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **500 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1000 €** sans la **publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)

3.3.P : ORDRE DE DEPART :
Conforme aux règles spécifiques VHC 2023.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2023 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 10^{me} RALLYE NATIONAL DI BALAGNA (CPEA) représente un parcours de 379.290 Kms.

Il est divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comportant 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109.380 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 8 Décembre 2023 :

1ère étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE **Total Kms : 66.060 Kms**

ES 1 MONTEGROSSO

4.920 Kms

Samedi 9 Décembre 2023 :

2ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms :168.460 Kms

ES 2 et 3: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA
Kms

27.770 Kms X2 = 55.540

Dimanche 10 Décembre 2023

3ème étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms :140.380 Kms

ES 4 et 6 PLAINE DE MONTEMAGGIORE / AVAPESSA
Kms

13.070 Kms X2 = 26.140

ES 5 et 7 MURO / REGINU
Kms

11.390 Kms X2 = 22.780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est l'heure atomique aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

6.3. CARNET DE CONTROLE
Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

7.1. DÉPART
Le départ de la 1^{ère} étape le vendredi 8 **Décembre 2023**. à 19h00 de minute en minute **dans** l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.
Le départ de la 2^{ème} étape sera le **Samedi 9 Décembre 2023** donné à 07h00. Dans l'ordre du classement de la 1ere étape.
Le départ de la 3eme étape sera le Dimanche 10 Décembre 2023 15Mn après les Modernes dans l'ordre du classement de la 2eme étape.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC.
En cours de rallye un classement général toutes périodes confondues est autorisé.
A l'issue du rallye il sera établi :
Un classement général pour les périodes E à I (Groupes 1, 2, 3, 4/5).
Un classement général pour les périodes J (Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982 – 1990)
Un classement pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH N (hors classic).

~~A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.~~
Celui-ci est autorisé pendant le déroulement du rallye, mais pas en classement final.).

ARTICLE 10: PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

10.1P. REMISE DES PRIX

Voir règlement particulier du Rallye moderne.